

ACTUALITÉS PRÉVOYANCE ET SANTÉ


1 jour

INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS POUR FIABILISER SES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières évolutions en matière de protection sociale : réforme 100% santé et reste à charge zéro (RAC 0)...

LES PRESTATIONS EN SANTÉ : PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- › Évolution des prestations de la Sécurité sociale
 - le reste à charge zéro
 - harmonisation de la présentation des garanties en complémentaire santé
 - résiliation infra annuelle
- › Généralisation de la complémentaire santé en entreprise : le bilan
- › Les sources et risques de contentieux (URSSAF ou Prud'homal)
 - les irrégularités constatées dans le formalisme
 - les cas de dispenses d'affiliation de droit
 - dispositif alternatif à la couverture santé obligatoire : le versement santé (modalités de mise en place et de calcul, bénéficiaires, régime social et fiscal)
- › Évolution des contrats "responsables" : la mise en place des garanties "reste à charge zéro" (Rac 0)
- › Maintien des garanties (article 4 loi Évin) : évolution des majorations tarifaires
- › La portabilité en cas de liquidation de l'entreprise (Décisions des Cours d'appel)
- › La résiliation infra annuelle

Partage d'expériences

Quiz

LES PRESTATIONS EN PRÉVOYANCE

- › Rappel des dernières évolutions sur les prestations de la Sécurité Sociale : modalités d'application des indemnités journalières (montant et durée)
- › Évolution des prestations complémentaires
 - décret du 30 juillet 2021 : une nouvelle définition des catégories objectives de salariés
 - le mi-temps thérapeutique
 - le congé paternité
- › Les prestations supplémentaires
 - dernières décisions en jurisprudence (non-respect des accords de branche) : absence de justificatifs pour les Décisions Unilatérales de l'employeur (DUE)

Analyse de l'utilisation de la Décision Unilatérale de l'employeur

AUTRES ÉVOLUTIONS

- › La Protection Sociale Complémentaire des Agents des Fonctions Publiques
 - en santé
 - en prévoyance

QCM sur la protection sociale des agents

RAPPELS ET PRÉCISIONS

- › Le maintien et l'évolution des garanties en cas de résiliation du contrat de prévoyance
- › Le maintien de la garantie décès décisions de la cour de cassation

EVALUATION FIN DE JOURNÉE

- › Tour de table Questions/réponses

Quiz final

OBJECTIFS

- Prendre en compte les évolutions juridiques les plus récentes en matière de prévoyance-santé.
- Évaluer les incidences de ces modifications sur les contrats en cours et leur implication financière sur le budget de l'entreprise.
- Apporter des réponses fiables et actualisées aux questions des salariés.
- Échanger sur ses pratiques d'entreprise avec des spécialistes de la prévoyance.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle pour décrypter et intégrer les toutes dernières évolutions en matière de protection sociale
- Une formation d'actualisation réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable de la prévoyance

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, professionnels de l'assurance de personnes

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 061 € HT - Réf : RET-ACPV
1 193 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
La prévoyance dans l'entreprise
(remise de 50 %, soit 132 € HT au lieu de 240 € HT)

Validité : 30 juin 2023

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
le 12 décembre 2022
le 5 mai 2023

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO